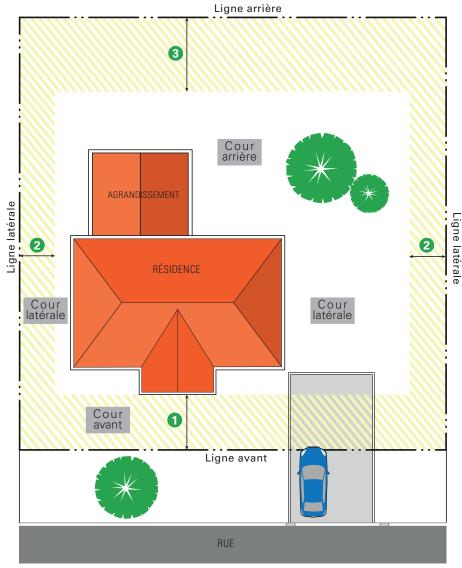


# Agrandissement



# Croquis 1 - Normes d'implantation



# Normes générales

- L'agrandissement ne peut être implanté de façon à empiéter sur une servitude.
- Voir le verso de cette page pour les documents à fournir lors de la demande de permis.

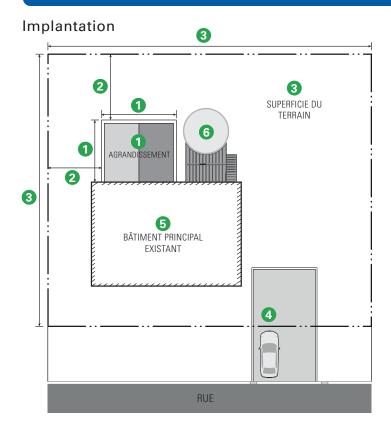
# Normes d'implantation

- 1 Cour avant : L'agrandissement doit respecter la marge de recul avant minimale et maximale prescrite pour le bâtiment principal.
- 2 Cours latérales : L'agrandissement doit respecter les marges latérales minimales prescrites pour le bâtiment principal.
- 3 Cour arrière : L'agrandissement doit respecter la marge arrière minimale prescrite pour le bâtiment principal.
- La superficie de la cour arrière doit égaler au moins 40% de la superficie totale du terrain.
- Afin de connaître les marges de recul prescrites dans votre zone, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-878-4662, poste 5412.



# Agrandissement





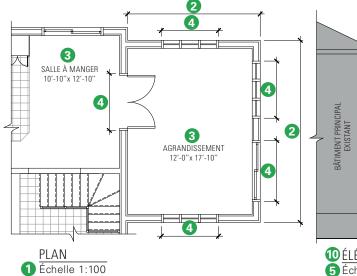
#### Documents à fournir

- Formulaire de demande de permis complété. Vous pouvez le compléter vous-même à l'aide du formulaire disponible sur notre site web ou vous présenter à l'Hôtel de Ville pour en compléter un avec un inspecteur.
- Oun plan d'implantation complet et à l'échelle, démontrant les constructions actuelles et projetées ainsi qu'une vue en plan et les vues en élévations de chacune des façades.
- Oun plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre est exigé dans le cas où les distances de dégagement prévues par rapport aux limites de terrain sont inférieures à 0.5 m d'une marge minimale.
- Éléments à inclure sur le plan d'implantation :
  - 1 Emplacement de l'agrandissement et ses dimensions
  - 2 Distance entre l'agrandissement et les limites de terrain
  - 3 Grandeur du terrain et sa superficie

8

- 4 Espaces de stationnement et leurs dimensions
- 5 Emplacement et forme du bâtiment principal existant
- 6 Aménagements extérieurs (Ex : piscine, patio, balcon, etc.)

### Plan et élévations



- ÚDÉLÉVATION LATÉRALE 5 Échelle 1:100
- **10**ÉLÉVATION ARRIÈRE Échelle 1:100

portes et fenêtres

### • Éléments à inclure sur les élévations :

- 7 Type de revêtement de toit
- 8 Hauteur totale à partir du dessus des fondations

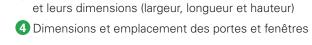
- 5 L'échelle proposée
- 6 Type de revêtement extérieur

- 10 Fournir une vue de chaque façade

9 Emplacement et dimensions des

BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT

8



3 Les divisions intérieures des pièces, leurs usages

2 Forme et dimensions de l'agrandissement

Éléments à inclure sur le plan :

1 L'échelle proposée

ATTENTION : Le présent document est mis à votre disposition à titre informatif. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.